

Politique des frais d'animation

La présente politique s'applique aux diverses activités de formation, de présentation et d'animation organisées par le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MÉPAL) ou pour lesquelles il est contracté.

Les objectifs de la politique sont :

- de favoriser l'accessibilité des membres aux services (animation, accompagnement, formation, etc.) du MÉPAL
- de rendre disponible les ressources du MÉPAL pour la communauté
- d'assurer une juste rétribution au Regroupement compte tenu de son équilibre financier fragile

Groupes membres

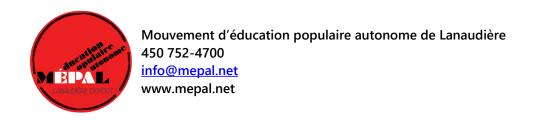
Pour toute activité de formation, de présentation ou d'animation organisée par un groupe membre et pour laquelle le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière est contracté, des frais de 60 \$ la première heure d'animation et 20 \$ les suivantes. Le MÉPAL assume les frais de transport; les autres frais de déplacement (repas, hébergement) sont par ailleurs assumés par le groupe membre. S'il y a lieu, les frais d'impression et le matériel d'animation seront à la charge du MÉPAL.

Une fois par année, les groupes membres du MÉPAL peuvent s'inscrire gratuitement à un atelier d'ÉPA organisé par le MÉPAL. Lors de cet atelier, les frais d'inscription seront couverts pour un maximum de quatre (4) participantEs.

En tout temps, les membres du MÉPAL bénéficient d'un tarif préférentiel lors de leur inscription aux activités organisées par le MÉPAL.

Groupes communautaires non-membres

Pour toute activité de formation, de présentation ou d'animation organisée par un groupe communautaire non-membre et pour laquelle le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière est contracté, des frais de 120 \$ la première heure et de 40 \$ les suivantes. Les frais de déplacement vous sont chargés 0,61\$/kilomètre plus 40 \$ de l'heure lorsque le voyagement nécessite plus de 30 minutes au total. S'il y a lieu, les frais d'impression et le matériel d'animation seront à la charge du groupe qui contracte le MÉPAL.



Groupes institutionnels ou autres

Pour toute activité de formation, de présentation ou d'animation organisée par un groupe institutionnel ou autre, et pour laquelle le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière est contracté, des frais de 240\$ la première heure et 80\$ par heure additionnelle seront chargés. Les frais de déplacement vous sont chargés 0,61\$/kilomètre plus 40 \$ de l'heure lorsque le voyagement nécessite plus de 30 minutes au total. S'il y a lieu, les frais d'impression et le matériel d'animation seront à la charge du groupe qui contracte le MÉPAL.